



La Lettre Municipale

À LA UNE : Concert Canto Nuovo Page 1 Page 3 - CCAS
Informations Municipales - Page 2 Page 4 - Calendrier des lotos

À LA UNE

Concert de l'Ensemble Vocal Canto Nuovo



OCTOBRE ROSE

En ce mois d'octobre, mois de sensibilisation au **dépistage du cancer du sein**, votre commune soutient l'action du centre de dépistage Gard Lozère, c'est pourquoi vous pouvez voir l'eau de la fontaine couler en rose ainsi que la superbe horloge illuminée dès la tombée de la nuit. Vous avez à votre disposition en mairie toute documentation si vous souhaitez vous informer.



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE

- Institution du Droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser
- Approbation, à la majorité, du lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'aménagement d'une aire de stationnement publique de 91 unités Parcelle AK 24 Commune de Vergèze et cessibilité.
- Approbation, à la majorité, de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.
- Instauration, à l'unanimité, de la taxe locale pour la publicité extérieure pour les enseignes d'une superficie inférieure à 7 m²
- Approbation, à l'unanimité, d'une décision modificative en section de fonctionnement
- Approbation, à l'unanimité, du rapport annuel (exercice 2016) sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- Approbation, à l'unanimité, du rapport annuel (exercice 2016) sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Approbation, à l'unanimité, d'une modification statutaire des statuts du SIVOM du Moyen Rhône
- Approbation, à l'unanimité, d'une aide financière de 1 500 € à la collectivité de Saint Martin



Photo 1



Photo 2

TRAVAUX

- Travaux de réfection de la rue du Rhône (photos 1 et 2)
- Installation par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking des arènes (photo 3)



Photo 3

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lors des dernières collectes, il a été constaté un nombre important d'objets ne relevant pas des encombrants.

Rappel : Les encombrants sont des objets volumineux provenant exclusivement d'un usage domestique, qui par leur nature, leur poids et leurs dimensions, ne peuvent être transportés en déchetterie que par un véhicule adéquat. Seul le respect de cette consigne par chacun permettra le maintien de ce service à la population.

SÉCHERESSE

- Restrictions des usages de l'eau

MESURES DE LIMITATIONS DES USAGES DE L'EAU*—NIVEAU 2

L'objectif attendu est une économie de 50 % des volumes d'eau consommés

TOUS LES USAGERS (privés, loisirs, collectivités)

Sont interdits :

- ~ Le remplissage complet des piscines privées (à l'exception d'une première mise en eau pour les piscines nouvellement construites)
- ~ Le lavage des véhicules (hors installations professionnelles équipées d'un dispositif de récupération et de recyclage de l'eau)
- ~ La vidange des piscines publiques
- ~ Le lavage des voiries (sauf impératif sanitaire, les balayuses automatiques ne sont pas concernées)
- ~ Le fonctionnement des lavoirs et des fontaines publiques qui ne fonctionnent pas en circuit fermé
- ~ L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés (hors arrosage par micro-irrigation et gouttes à gouttes) et des jardins d'agrément
- ~ L'arrosage des espaces sportifs
- ~ L'arrosage des terrains de Golf à l'exception des "greens" et des départs avant 8h et après 20h

Sont interdits entre 8h et 20h

- ~ L'arrosage des jardins potagers

USAGES AGRICOLES

L'irrigation agricole est interdite entre 8h et 20h

Sauf :
Les cultures irriguées par micro-irrigation (goutte à goutte, micro-aspersion (piquet d'une hauteur inférieure à 50 cm)...)
Les cultures de semences sous contrat et les productions de plants en godet hors-sol
Les semis et le repiquages en maraîchage sur les 15 premiers jours sur justification
L'abreuvement des animaux
Pour les ASA pourvues d'un règlement d'eau validé par le service police de l'eau, avec un objectif de 50 % d'économie

USAGES INDUSTRIELS

- ~ Les ICPE devront limiter leur consommation conformément au second niveau de crise prévu dans l'arrêté d'autorisation.
- ~ Les activités industrielles au sens large devront limiter leur consommation d'eau.

USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

- ~ Les travaux dont les interventions nécessitent le rejet d'effluents pas ou partiellement traités dans le milieu récepteur sont interdits. (La nouvelle programmation de travaux ou interventions devra être validée par le service police de l'eau)
- ~ La fréquence de surveillance des rejets et des installations doit être accrue. Les éléments afférents doivent être consignés dans le registre d'exploitation de la station.

*MESURES EXTRAITES DE L'ARRÊTÉ CADRE SÉCHERESSE N°2013189-0029 QUI CONCERNENT LE TERRITOIRE DES NAPPES VISTRENGUE ET COSTIÈRES

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

PLUIE-INONDATION

LES 8 BONNS COMPORTEMENTS en cas de pluies méditerranéennes intenses

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité

CCAS

Distribution de denrées alimentaires – Hiver 2017/2018

COLIS CROIX ROUGE

Le CCAS de CODOGNAN reçoit en Mairie les familles qui estiment pouvoir bénéficier de cette aide, sur présentation des justificatifs de ressources et de charges des 3 derniers mois, le livret de famille, le dernier avis d'imposition et une fiche à remplir.

Les distributions auront lieu une fois par mois au local de la Croix Rouge, 46 avenue des Vendanges à VERGEZE à compter du mois d'Octobre 2017 jusqu'au mois de Mars 2018.

La participation demandée aux familles est de 2 € par personne et par colis.



MONALISA

Le mercredi 4 octobre 2017, le Conseil Départemental du Gard a signé la CHARTE MONALISA (MOBilisation NAtionale de Lutte contre l'ISolement des Agés) en présence du président national Monalisa, M. Ousset et de M. Serre, Vice-Président du Conseil Départemental. Le Gard est le département pilote de cette action avec 150 bénévoles agissant auprès des aînés.

Codognan rejoindra très bientôt les communes gardoises déjà actives grâce à la motivation de bénévoles du village. Ces derniers au nombre de 5 vont être formés et constitueront une équipe citoyenne.



MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS

CALENDRIER DES LOTOS

OCTOBRE		CALENDRIER DES LOTOS 2017-2018												FEVRIER	
S 28	CLUB TAURIN LA FIGELLE											1			
D 29	LES SOCIETES REUNIES											2			
NOVEMBRE		DECEMBRE										JANVIER			
		V 1		L 1	1	LES SOCIETES REUNIES									
M 1		S 2	TERRES DES ENFANTS	M 2											
J 2		D 3	APE ECOLE LA SARAZINE	M 3											
V 3		L 4		J 4											
S 4	CODOGNAN KARATE CLUB	M 5		V 5											
D 5	CODOGNAN KARATE CLUB	M 6		S 6	6	LE CLUB DES AINES									
L 6		J 7		D 7	7	LE CLUB DES AINES									
M 7		V 8		L 8	8										
M 8		S 9	TELETHON	M 9											
J 9		D 10	LES SOCIETES REUNIES	M 10											
V 10		L 11		J 11											
S 11	CLUB TAURIN LA FIGELLE	M 12		V 12											
D 12	CLUB TAURIN LA FIGELLE	M 13		S 13	13	CLUB TAURIN LA FIGELLE									
L 13		J 14		D 14	14	CLUB TAURIN LA FIGELLE									
M 14		V 15		L 15											
M 15		S 16	LE CLUB DES AINES	M 16											
J 16		D 17	LE CLUB DES AINES	M 17											
V 17		L 18		J 18											
S 18	CODOGYM	M 19		V 19											
D 19	CODOGYM	M 20		S 20	20	LE CLUB DES AINES									
L 20		J 21		D 21	21	LE CLUB DES AINES									
M 21		V 22	LES SOCIETES REUNIES	L 22											
M 22		S 23	LES SOCIETES REUNIES	M 23											
J 23		D 24	LES SOCIETES REUNIES	M 24											
V 24		L 25	LES SOCIETES REUNIES	J 25											
S 25	APE LES PETITS LOUPS DES CEDRES	M 26	LES SOCIETES REUNIES	V 26											
D 26	CLUB TAURIN LA FIGELLE	M 27	LES SOCIETES REUNIES	S 27	27	LES SOCIETES REUNIES									
L 27		J 28	LES SOCIETES REUNIES	D 28	28	LES SOCIETES REUNIES									
M 28		V 29	LES SOCIETES REUNIES	L 29											
M 29		S 30	LES SOCIETES REUNIES	M 30											
J 30		D 31	LES SOCIETES REUNIES	J 31											

